

L'HOMME QUI A VOLÉ QUATRE MILLIONS

Presque soulagé d'être arrêté

NICOLAS WILLEMIN (TEXTES)
NICOLAS SJÖSTEDT (DESSINS)

RAPPEL DES FAITS

En début d'année, les autorités neuchâteloises révélaient les malversations de Jacques*, un fonctionnaire du Service des contributions qui avait détourné quatre millions de francs en quinze ans. Les deux dernières semaines, nous vous avons raconté comment l'affaire avait éclaté ainsi que les coulisses des manipulations comptables. Aujourd'hui, la troisième partie de notre enquête s'intéresse aux aspects pénaux et à la personnalité de l'employé indélicat.

DES AVEUX PAR E-MAIL

En ces premiers jours de février 2016, le procureur général neuchâtelois Pierre Aubert lance un mandat d'arrêt international pour tenter d'obtenir l'arrestation de Jacques. «Mais comme nous savions qu'il était dans un pays avec lequel la Suisse n'a pas de convention d'entraide judiciaire, nous n'avions pas beaucoup d'espoir d'obtenir son arrestation et son extradition», indique Pierre Aubert.

Une fois découvertes les mal-

versations de Jacques, le Conseil d'Etat a en effet déposé plainte pénale fin janvier, auprès du procureur général. Ce dernier pilote l'enquête pénale, parallèlement à l'enquête administrative menée par le chef du Contrôle cantonal des finances, Philippe Godet (nos éditions du 29 avril).

L'infraction étant jugée «vraisemblable», le procureur général commence par bloquer les comptes connus de Jacques, puis il tente de trouver, auprès des établissements bancaires, d'autres comptes qui pourraient lui appartenir. Cette recherche s'étend même en France voisine, car «il y avait la suspicion d'un compte ouvert chez nos voisins», explique Pierre Aubert.

Cette démarche prend du temps, car dès qu'une enquête pénale concerne l'étranger, la justice doit passer par une commission rogatoire internationale: «Nous avons déposé une demande en mars», remarque Pierre Aubert, «et nous n'avons pas eu de réponse avant septembre! Il n'y avait plus, à ce moment, d'urgence particulière.»

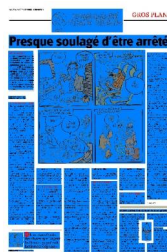
Pierre Aubert recherche d'autres biens appartenant à Jacques.

Son appartement, mis en location pour s'établir en Thaïlande, est ainsi mis sous séquestre. Et comme il a peu d'espoir d'obtenir l'arrestation de Jacques, il tente donc de prendre directement contact avec lui: «Son adresse exacte n'était pas très sûre, mais nous avons une adresse électronique. Je lui ai donc envoyé un message... et il a assez rapidement répondu.»

UNE FUITE EN AVANT

Dans sa réponse, Jacques reconnaît immédiatement les faits qui lui sont reprochés et annonce dans la foulée qu'il est prêt à se rendre à la justice neuchâteloise. Visiblement, et plusieurs témoignages vont dans ce sens, le message du procureur neuchâtelois lui a offert l'occasion de mettre fin à une sorte de fuite en avant de plus de quinze ans.

«Il est fréquent que la fin d'une longue traque soit ressentie comme un soulagement», relate Pierre Aubert. Depuis des années, Jacques s'attendait à une arrestation imminente, mais il ne pouvait pas arrêter la spirale



infernale des manipulations comptables dans laquelle il s'était enfermé. Mais pourquoi avoir pris autant de risques ? Selon le procureur, «la crainte de la solitude fait aussi partie des facteurs psychologiques qui peuvent pousser à enfreindre la loi, au moins autant que le simple appât du gain».

Jacques s'était en effet marié deux fois à des Thaïlandaises. Sa seconde épouse, dont la famille a bénéficié des largesses du fonctionnaire neuchâtelois, avait un emploi salarié régulier à La Chaux-de-Fonds, avant de s'installer en Thaïlande avec Jacques fin 2015. Restée dans son pays, elle est toujours en contact avec son mari. Aujourd'hui encore, elle ne comprend pas pourquoi il lui a toujours affirmé être très fortuné. Elle affirme qu'elle ne l'a jamais sollicité pour des versements à sa famille ou à elle-même. Dans le courant du printemps 2016, peu après son échange de messages électroniques avec Pierre Aubert, Jacques reprend donc un avion pour la Suisse.

Arrivé en Suisse le vendredi, il passe le week-end avec des proches avant de se présenter le lundi matin, libre, au rendez-vous fixé par le procureur général. A l'issue de cette audience, son arrestation provisoire est prononcée.

INVESTISSEMENTS

Le procureur général auditionne Jacques durant plusieurs heures. Pour vérifier les découvertes de l'enquête administrative sur le fonctionnement de la

manipulation bien sûr, mais aussi pour tenter d'éclairer ses motivations. Et pour essayer de voir s'il est possible de récupérer quelque chose en Thaïlande des investissements effectués par la belle-famille de Jacques.

«Je trouve tout à fait vraisemblable la version des faits qu'il m'a présentée», indique Pierre Aubert. «Elle me semble correspondre à sa personnalité, du moins telle que j'ai pu la cerner. Parfois, on comprend mal les motivations des gens que nous interrogeons, mais, dans ce cas, je n'ai pas de peine à privilégier un facteur psychologique par rapport à un simple désir matériel.»

La belle-famille de Jacques, issue des bidonvilles de Bangkok, vivait dans une grande précarité. L'argent détourné par le fonctionnaire neuchâtelois lui a servi à s'installer dans sa région d'origine, au nord de la Thaïlande.

Jacques semble avoir financé la construction de plusieurs maisons pour les membres de cette famille. On évoque aussi des investissements malheureux dans diverses activités commerciales. «Il est dans l'ordre des choses que l'argent facilement gagné soit facilement dépensé», relève le procureur.

ENQUETE A BANGKOK?

Si la Suisse n'a pas d'accord d'entraide judiciaire avec la Thaïlande, la possibilité d'obtenir des informations policières

sur place n'est cependant pas exclue. La justice neuchâteloise tente donc actuellement d'y envoyer deux agents de la police pour une semaine.

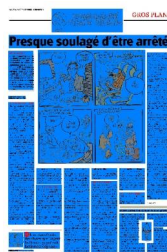
«Ce n'est pas pour faire du tourisme», prévient Pierre Aubert. «Mais pour étudier les mouvements financiers en Thaïlande et voir s'il est possible de récupérer quelque chose.»

La procédure pour une telle opération est cependant des plus complexes, et le procureur général neuchâtelois reconnaît qu'il n'est pas sûr qu'elle aboutisse: «Nous avons envoyé notre demande l'automne dernier à l'Office fédéral de la justice, qui est chargé de la transmettre, via les canaux diplomatiques et après l'avoir traduite en thaï, au ministère public thaïlandais. Pour l'heure, nous savons simplement, que notre demande est arrivée le 2 mars. Et nous attendons la réponse.»

Envoyer des policiers neuchâtelois à l'étranger est rare, cela n'arrive qu'une ou deux fois par année en moyenne. Et la plupart du temps, ça concerne des pays voisins. «Mais même en Europe, les procédures sont compliquées et n'aboutissent pas toujours. Donc, vous pensez, en Thaïlande...»

Pierre Aubert se donne jusqu'à la fin du printemps pour savoir s'il peut envoyer deux limiers à Bangkok. «Je ne peux pas retarder le bouclage de l'enquête. L'accusé a le droit d'être fixé sur son sort, lui qui est en préventive depuis plus d'une année, en exécution anticipée de peine.»

Ce qui est reproché juridiquement à Jacques est la gestion déloyale et l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur. Des faits passibles d'une peine de dix ans de prison au maximum.



Mais Pierre Aubert ne cache pas qu'il est possible que cette affaire aboutisse à une procédure simplifiée, ce qui suppose une peine maximale de cinq ans de prison. Dans ce cas-là, l'audience au tribunal serait réduite, le prévenu devant simplement indiquer qu'il accepte les conclusions du procureur. Prochain épisode prévu dans quelques mois.

Affaire à suivre. ◉



PIERRE AUBERT PROCUREUR GENERAL

« Il est dans l'ordre des choses que l'argent facilement gagné soit facilement dépensé. »

LE DESSINATEUR NEUCHÂTELOIS NICOLAS SJÖSTEDT

Comme son nom d'origine suédoise ne l'indique pas, Nicolas Sjöstedt est anglo-suisse. Arrière-arrière-petit fils du chocolatier Philippe Suchard, il travaille comme graphiste au Musée d'ethnographie et il réserve la quasi-totalité de son temps libre à la création dessinée. Il a tourné des courts-métrages de fiction, gagné des prix, puis réalisé des reportages en Grèce et en Palestine pour témoigner de la condition des réfugiés.

Il a publié sa première narration dessinée, «Aoi Hito», récit de voyage de l'homme bleu à Tokyo en fran-

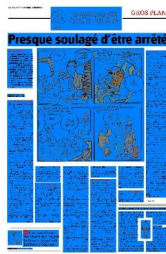
çais/japonais, puis «Oreiller de chair fraîche» chez l'éditeur vaudois Hélice Hélas, en 2011.

Dans la presse, il a fait ses dents au journal «Saturne» d'Ariane Dayer puis à «Vigousse».

Un ouvrage regroupe ses meilleurs dessins de presse parus dans le journal Vigousse (édition G d'Encre, 2016). Un livre illustré va sortir à la fin de

l'année chez Slatkine, «Contes historiques jurassiens». Il travaille actuellement à une bande dessinée sur Farinet, récit romanesque de la vie du faux-monnayeur.





L'Impartial
2001 Neuchâtel
032/ 910 20 01
www.arcinfo.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 10'616
Parution: 6x/semaine

Page: 3
Surface: 128'306 mm²

Ordre: 844003
N° de thème: 844.003

Référence: 65266881
Coupure Page: 4/4

